

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU MARDI 5 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 5 décembre à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 29 novembre 2017, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Etaient présents : Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Aurélie LE BOHEC, Marc DUPONT, Jean-Christophe DOLAY, Jessica BRAZIER, Florence PHILIPPE

Absents excusés : Caroline NOL, Antoine LEVENT

Absents excusés et représentés : Laurent BEGUIN donne procuration à Sébastien SOLARI
Sabine BEGUIN donne procuration à Florence PHILIPPE

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du précédent procès-verbal
- Adhésion à Aisne Partenariat Voirie (ancien FDS)
- Déplacement du panneau d'agglomération coté La Ferté
- Dossier éolien Vieille Carrière - Annulation de la servitude d'accès, de passage de câbles et de surplomb
- Cimetière - Détermination du prix de vente des cavurnes
- Indemnités de conseil allouées au comptable public
- Demande d'une aide financière par le collège de Ribemont pour un séjour à la montagne
- Fête de Noël
- Eglise – visite d'un technicien du patrimoine historique du conseil départemental
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme LE BOHEC est élue secrétaire de séance

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Demande de subvention au titre de l'APV pour les travaux de voirie

L'assemblée à l'unanimité accepte cet ajout

Approbation du précédent procès-verbal

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité

2017-38 Adhésion Aisne Partenariat Voirie (ancien FDS)

Actuellement les travaux de voirie pouvaient être subventionnés par le FDS (Fonds Départemental de Solidarité) à hauteur de 37 % pour une cotisation annuelle est de 1 714.72 €

Avec le nouveau dispositif (AVP)

La commune de Chevresis-Monceau pourra bénéficier de subvention de 63 % pour une cotisation annuelle de 1 285.87 €

Le conseil municipal,

Vu le nouveau règlement Aisne Partenariat Voirie 2018-2015, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017,

Considérant que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du département sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

DECIDE d'adhérer à Aisne Partenariat Voirie pour la période 2018-2025 ;

S'ENGAGE à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précisées dans ledit règlement.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
9	0	0	0

2017-39 Demande de subvention au titre de l'APV pour les travaux de voirie

Le Conseil Municipal de la Commune de Chevresis-Monceau sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

- Création de trottoir rue de la Hayette, côté gauche en montant

<i>NATURE DES TRAVAUX</i>	<i>APPELLATION ET N° DE LA VOIE</i>	<i>MONTANT DE L'OPERATION T.T.C.</i>	<i>MONTANT DE L'OPERATION H.T.</i>
Voirie	Rue de la Hayette	9762.84	8135.70
Total		9762.84	8135.70

S'engage :

- À affecter à ces travaux 9762.84 Euros sur le budget communal 2018
- À réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
9	0	0	0

2017-40 Déplacement du panneau d'agglomération coté La Ferté-Chevresis

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de déplacer les limites d'agglomération de la commune sur la route départementale n°26 vers la commune de La Ferté Chevresis : du P.R 41+879 au P.R. 43+686.

A l'unanimité et après délibération, le conseil approuve le projet et demande à Mr le Maire d'établir l'arrêté créant les limites d'agglomération de la commune

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
9	0	0	0

Dossier Sécurisation de l'Avenue Frédéric Veifville :

L'assemblée prend connaissance du devis des barrière bois pour l'entrée du village qui s'élève à 10 125.84 €.

Le conseil municipal trouvant ce devis élevé il préfère l'implantation d'une haie.

Dossier éolien Vieille Carrière - Annulation de la servitude d'accès, de passage de câbles et de surplomb

Un élu à interpellé le conseil municipal lors de la séance du 28 novembre dernier sur ce sujet.

Après recherche, le conseil municipal de Chevresis-Monceau a, par délibération du 12 juin 2008, autorisé la société EOLES-RES à réaliser l'ensemble des travaux et aménagements nécessités par la construction du parc éolien.

Pour faire suite à cette décision, Mr le Maire a signé, le 13 juin 2008 la promesse de servitude d'accès, de passage de câbles et de surplomb.

Cette promesse de servitude était valable 5 ans, ainsi elle est devenue caduc.

2017-41 Cimetière - Détermination du prix de vente des cavurnes

Mr le Maire informe l'assemblée que les travaux de création du jardin du souvenir sont terminés.

Avec la mise en place de 6 cavurnes, il est nécessaire d'en déterminer le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

FIXE le prix d'une cavurne à 650 €

Ainsi, les tarifs seront les suivants

	<i>Concession</i>	<i>cavurne</i>	<i>total</i>
CONCESSIONS POUR 30 ANS	102,00 €	650 .00 €	752.00 €
CONCESSION POUR 50 ANS	120,00 €	650.00 €	770.00 €

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
9	0	0	0

2017-42 Indemnités de conseil allouées au comptable public

Le 9 janvier 2017, le conseil municipal avait décidé d'attribuer, pour l'année 2016, à Mme DORANGEVILLE comptable public, l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

L'indemnité de conseil pour 2017 est de 266.50 € (pour 100%)

L'assemblée doit donc définir le taux applicable à l'indemnité de conseil du comptable public pour 2017

Le Conseil Municipal de Chevresis-Monceau,

Vu l'article 97 de la loi n°82.123 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouées aux comptables non centralisateurs des Finances Publiques chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE, pour l'année 2017

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Brigitte DORANEVILLE, comptable public.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
8		1	

2017-43 Demande d'une aide financière par le collège de Ribemont pour un séjour à la montagne

Le collège de Ribemont sollicite notre commune pour obtenir une aide financière pour le séjour à la montagne qu'il organise du 28 janvier au 3 février 2018.

7 élèves domiciliés notre commune sont concernés par ce voyage

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

DECIDE d'attribuer une aide de 50 € par enfant soit un total de 350 €

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
9	0	0	0

Fête de Noël

Magic Pascal assurera un spectacle le dimanche 10 décembre 2017 de 15h à 16h pour la somme de 750 €, au bar des grandes sources, suivi d'un goûter et de la distribution des colis.

L'assemblée finalise l'organisation de cette journée.

Eglise – visite d'un technicien du patrimoine historique du conseil départemental

Suite à la journée du patrimoine, nous avons constaté le mauvais état de notre église.

Mr Patrick FOUQUET agent au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne accompagné de Mr Christophe DELOFFRE professionnel dans la rénovation ont visité notre église.

Elle présente un problème d'humidité (manque de chauffage et de circulation d'air) et l'installation électrique est à refaire.

Mr Dupont propose de faire une ouverture avec fermeture grillagée pour aérer l'église.

Mr le Maire informe l'assemblée que la maison de retraite projette d'installer une chaudière bio masse. Un branchement jusque l'église est possible au prix de 48 000 € TTC avec une maintenance de 6 200 €/an pour l'entretien et le combustible.

Mme PHILIPPE propose un chauffage au fioul

Mr DELOFFRE propose des travaux de restauration des murs dans le chœur de l'église pour le prix de 6 246.00 € TTC.

Un devis pour la rénovation électrique devra être demandé.

Mr Quentin, restaurateur de vitraux, s'est déplacé pour constater les problèmes des vitraux de la Chapelle et de l'Eglise : nous sommes dans l'attente de son devis.

Questions et informations diverses

- Travaux CCVO pour 2018.
- Point sur les locations de logements communaux
- Invitation de la commune de Parpeville à son concert de Noël
- Réunion d'information éolien le jeudi 7 décembre 2017 à 20 heures

Séance levée à 20 heures 40

Commune de Chevresis-Monceau – séance du 5 décembre 2017

4 / 4